



Analyse économique du bilan chiffré des dégâts agricoles

Le sanglier est à la fois une ressource et une peste : gibier valorisé par les chasseurs et responsable de dommages collectifs, notamment agricoles.

Pour l'économiste, le bon niveau de population est celui qui maximise la richesse collective, c'est-à-dire la différence entre la valeur dégagée de l'activité chasse et le montant des dommages collectifs (une autre question est de savoir comment atteindre ce bon niveau de population et comment faire payer les dommages).

A l'optimum, le bénéfice marginal procuré par un sanglier supplémentaire doit être égal au dommage marginal. Pour déterminer l'optimum, il faut dans l'idéal disposer des fonctions empiriques qui donnent la valeur d'une chasse et le montant des dommages en fonction de la population de sangliers. Le travail porte sur l'estimation d'une fonction de dommages pour chaque département français.

Faute de disposer de données statistiques sur les populations, le dommage a été indexé sur le prélèvement, en faisant l'hypothèse que ce dernier reflétait le stock responsable du dommage. Cette démarche est cohérente avec la gestion des populations de sangliers qui se fait par le prélèvement. On débouche donc sur un dommage marginal par sanglier prélevé. Pour chaque culture, le dommage départemental a donc été expliqué linéairement par le prélèvement de la même année, croisé avec d'autres variables départementales : surfaces de la culture, des autres cultures et de la forêt, densité de population humaine, indicatrice régionale.

L'analyse a été conduite sur les céréales, le maïs, les prairies, les oléagineux et la vigne. Les données de la FNC de dommages et de prélèvements entre 1991 et 2003, ainsi que les données du RGA de 1998 et 2000 ont été utilisées. Le dommage a été le plus souvent divisé par le prix à la production hors subvention pour se ramener à une quantité indépendante des prix. Les résultats, meilleurs pour les cultures que pour les prairies, montrent que le dommage est significativement lié à certaines variables croisées avec le prélèvement : effet positif de la surface de la culture, effet négatif de la surface en forêt, effet des indicatrices régionales permettant de distinguer 5 groupes par ordre de dommage décroissant (est, nord et centre, ouest, sud-est et sud-ouest). Un dommage résiduel significatif persiste quand le prélèvement est extrapolé à zéro. En sommant les dommages marginaux aux différentes cultures étudiées, on obtient le dommage marginal par sanglier prélevé, soit 20 à 30 € pour le sud, 50 à 60 € pour le centre, l'ouest et le nord et 90 € pour l'est. Ces fonctions de dommages permettraient de calculer le prélèvement correspondant aux populations à ne pas dépasser pour rester en dessous d'un dommage départemental donné. Des analyses sur le prix des chasses permettraient de rapprocher le consentement à payer des chasseurs et les dommages marginaux.

Philippe LE GOFFE – Professeur Agrocampus Rennes

Carole ROPARS – Maître de conférences Agrocampus Rennes